

Chambre des Représentants.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1864.

Crédit extraordinaire de 210,000 francs au Département des
Travaux publics (¹).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (²), PAR M. DE MOOR.

MESSIEURS,

Votre commission faisant sien le rapport déposé dans la séance du 9 juin dernier, dont le texte suit, et adoptant les mêmes conclusions, a l'honneur de vous proposer d'accueillir favorablement le projet de loi.

Le Rapporteur,
ED. DE MOOR.

Le Président,
E. VANDENPEEREBOOM.

*Rapport fait, au nom de la section centrale (³), par M. DE MOOR et déposé
le 9 juin 1864.*

MESSIEURS,

Dans la séance du 2 de ce mois, le Gouvernement a présenté un projet de loi ayant pour objet l'acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale.

(¹) Projet de loi, n^o 4.

(²) La commission était composée de MM. E. VANDENPEEREBOOM, *président*, MOUTON, DE MOOR, LESOINNE, VAN NIEUWENHUYSE, VAN ISEGHEM et DELCOUR.

(³) La section centrale, présidée par M. E. VANDENPEEREBOOM, était composée de MM. MOUTON, DE MOOR, LESOINNE, DE CLERCQ, VAN ISEGHEM et DELCOUR.

Toutes les sections adoptent le projet de loi à l'unanimité.

La 1^{re} section demande quelle est la destination des différents hôtels qui ont été récemment acquis. Elle désire savoir également si l'acquisition dont il s'agit au projet étant faite, il ne serait pas possible de réunir dans un plus petit nombre de locaux les différents services de l'administration.

La 2^{me} section estime que le prix de cet immeuble est très-modéré et que l'État fera une excellente affaire en l'acquérant.

La section centrale croit qu'il serait utile de réunir, si c'est possible, dans un même local ou dans un plus petit nombre de locaux, les bureaux qui ressortissent à l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.

Le projet de loi est adopté à l'unanimité.

Le Rapporteur,

ED. DE MOOR.

Le Président,

E. VANDENPEEREBOOM.

